

Eugène Rwamucyo sera bien jugé en cour d'assises

Alain Gauthier

CPCR, 28 septembre 2022

Une dépêche de l'AFP datée de ce jour nous apprend que le docteur Eugène Rwamucyo sera bien déféré devant la cour d'assises de Paris « *pour génocide et crimes son l'humanité* ». L'appel qu'il avait interjeté a été rejeté. Son avocat a aussitôt fait savoir qu'il allait se pourvoir en cassation, permettant à son client de gagner quelques mois avant d'être jugé.

La dépêche de l'AFP oublie de préciser que le docteur Rwamucyo était visé par une plainte déposée par le CPCR le 15 avril 2007 alors que ce dernier travaillait au Centre antipoison de Lille. Quinze longues années que les victimes attendent.

Pour mémoire, son collègue de Butare, le docteur Sosthène Munyemana, devrait être jugé l'année prochaine, peut-être à l'automne. Il a accompli une grande partie de sa carrière comme médecin urgentiste à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot. Il est

visé par des plaintes depuis... 1995 ! Seulement 27 ans !

Quant à monsieur Philippe Hategekimana, Manier depuis sa naturalisation, il comparaitra devant la cour d'assises de Paris du 9 mai au 30 juin 2023. Il est actuellement la seule personne poursuivie pour génocide à être incarcérée.

Enfin, c'est à partir de demain que Félicien Kabuga, connu comme « *le financier du génocide* », aura lui aussi à rendre des comptes devant la justice internationale. Son procès se tiendra à La Haye, aux Pays-Bas, un procès attendu par les victimes, selon le quotidien *New Times* : « *Nous aurons les yeux rivés sur la Cour : qu'elle rende cette Justice que nous attendons depuis trois décennies* ». Nous aussi.

Lentement, trop lentement, la justice finit par passer.

Alain Gauthier, président du CPCR